



Lavour le 1<sup>er</sup> février 2024

A Monsieur le Directeur du CH Lavour

Objet : Respect du protocole de sortie de grève de 2022 Gravette et demande RDV

Monsieur le Directeur,

A l'issue d'un mouvement social, de 8 jours de grève à la Gravette et de négociations au mois d'avril 2022, un protocole de sortie de grève a été signé. Cela va faire quasiment 2 ans...

A cette date ce protocole n'est toujours pas respecté ! C'est une anomalie majeure. Dans ce contexte on peut dire que l'équipe a fait preuve d'une grande patience, probablement trop.

Ce protocole de fin de conflit, signé par la CGT et la Direction, à la nature d'un contrat synallagmatique. En effet il comporte des engagements de part et d'autre, tous consignés dans un document officiel.

Au regard de son contenu, ce protocole a conduit la CGT, après avis de l'équipe concernée, à mettre un terme officiellement à une semaine de grève. Nous respectons toujours nos engagements.

Qu'en est il de votre côté à ce jour ?

Vous ne pouvez plus entretenir l'image d'une Direction qui serait déloyale et malhonnête. C'est une affaire de crédibilité.

La CGT, si besoin était, vous rappelle un élément basique qui semble pourtant ignoré par la Direction : Ce protocole vous engage et vous oblige. Et pourtant...

L'équipe a été bien conciliante en de nombreuses occasions. Comme par exemple en écoutant les « conseils » de la CSS qui a d'abord demandé de réfléchir et de réécrire le projet de service pour récupérer ce poste.

Elle l'a fait !

L'équipe a participé de façon très active à toutes les réunions en présence du Médecin Chef et rien en retour ! Est arrivé ensuite l'argument de l'attractivité. On lui a demandé de réfléchir aux fiches de postes. Elle l'a fait ! Elle s'est mise au travail. Elle a refait les fiches de postes avec beaucoup de sérieux et professionnalisme. Elles n'ont quasiment pas été utilisées !

Puis la CSS a dit que le poste infirmier serait remplacé, mais que la Gravette n'était pas une priorité au vu des difficultés de recrutement. Elle a alors proposé de participer au forum des métiers. Elle l'a fait...

Ou encore lorsque dernièrement, la DRH et la DSI faisant fonction ont demandé à l'équipe si elle serait d'accord pour un remplacement du poste infirmier par un poste d'éducateur. En clair elles admettent bien qu'il faut remplacer, mais cela pourrait être par une autre fonction (avec toujours comme argument des difficultés de recrutement infirmier). Or à ce jour et ce depuis plusieurs mois, il n'y a aucune vacance de poste qui soit publiée ! Fin décembre la DRH a confirmé à la CGT qu'il manquait bien un poste, ainsi qu'au psychiatre du service, elle devait revenir mi-janvier rencontrer l'équipe pour faire le point. Mais à ce jour personne n'est venu. L'équipe de la Gravette a donc écrit un courrier à ce sujet le 22 janvier. Sans réponse...

Tous ces propos s'apparentent à de la manipulation et sont à la limite de la malhonnêteté.

Si vous ne respectez pas enfin vos engagements, cela constituerait une forme de mépris adressé aux patients de la Gravette, à l'équipe de la Gravette et à la CGT.

Ce serait un manque de respect le plus total et pour la CGT cela constituerait également une rupture de confiance grave. Sur laquelle il serait difficile de revenir.

Nous vous demandons un RDV dans les plus brefs délais afin d'évoquer le contenu de cette lettre.

C'est une affaire de respect, d'engagement et de confiance.

Copie :

- Chef de Pôle
- Chef de service
- Equipe Gravette
- Pdt du Conseil de Surveillance
- Député 3<sup>ème</sup> circonscription
- CS Gravette
- UNAFAM
- ARS Occitanie et ARS DT 81
- DRH
- DSI Faisant fonction
- CSS

Virginie PERILHOU et Carole FABRE  
Secrétaires du syndicat CGT du CH Lavour